



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE REPRISE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

**préalable à la déclaration d'utilité publique unique emportant mise
compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Juvignac,
Montpellier et Saint-Jean-de-Védas, au classement/déclassement des voies,
concernant le projet de contournement ouest de Montpellier (COM) porté par
la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Occitanie sur les communes de Juvignac, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas**

Le Préfet de l'Hérault informe le public de la reprise de l'enquête publique relative au projet de Contournement Ouest de Montpellier situé sur les communes de Juvignac, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas initialement prévue du lundi 24 février 2020 à 9h00 au vendredi 3 avril 2020 à 16h30 et suspendue à compter du 20 mars 2020 à 9h00 par arrêté du 17 mars 2020.

L'enquête publique qui s'est précédemment tenue du lundi 24 février au vendredi 20 mars 2020 est reprise à compter du lundi 17 août 2020 à 9h00 jusqu'au lundi 7 septembre 2020 à 16h30, **dans des conditions identiques dont les modalités sont précisées dans l'arrêté n° 2020-I-846 du 21 juillet 2020 consultable sur le site des services de l'Etat:**
<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2/Contournement-Ouest-de-Montpellier-COM>

Monsieur Georges RIVIECCIO, commissaire enquêteur, recevra le public lors de ses permanences:

- en mairie de Juvignac: le lundi 17 août 2020 de 14h00 à 17h00,
- en mairie de Saint-Jean-de-Védas: le jeudi 27 août 2020 de 14h00 à 17h00,
- à la DREAL Occitanie: le lundi 7 septembre de 14h00 à 16h30.

À noter les modifications suivantes:

- l'accès à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie (DREAL Occitanie - 520 allée Henri II de Montmorency à Montpellier), siège de l'enquête, s'effectuera sur rendez-vous au 04 34 46 64 00,
- à titre indicatif, les horaires habituelles d'ouvertures au public sont :
 - Mairie de Juvignac: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
 - Mairie de Montpellier : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
 - Mairie de Saint-Jean-de-Védas: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,

Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale prévues dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 devront être strictement respectées.